

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/09/18-8	Finances : adhésion a groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique
Date et heure de la séance	18 septembre 2024 - 18h30
Lieu	Salle « La Sapinière » - Jaleyrac
Date de la convocation	12 septembre 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	28

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Maryse BONNET
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Roger RIBAUD	Michel LAPORTE

Pouvoir donné à :

Absents :

Luc MACE MALAURIE
François POUCHOT
Christian VERT

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/09/18-8

Finances : adhésion a groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Vu le Code de l'Énergie ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention constitutive jointe en annexe ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Mauriac a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité et de services d'efficacité énergétique ;

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leur territoire respectif.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Communauté de Communes sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac au groupement de commandes précité.**
-

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/09/18-8

Finances : adhésion a groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive pour le compte de la communauté de communes.
- **PREND** acte des missions dévolues aux Membres Pilotes , décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes.
- **PREND** acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, et ce sans distinction de procédures.
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

Fait à Jaleyrac, le 18 septembre 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,


Jean-Pierre SOULIER

